



UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE (UPEC)

PROCÈS-VERBAL

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU

VENDREDI 30 JANVIER 2015

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents :

M. Luc HITTINGER, Président de l'Université

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Patrick CEGIELSKI

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV

Collège B – dit « des autres enseignants » :

Mme Vèrène CHEVALIER

Mme Pascale FANEN

Mme Isabelle COLL

M. Arnaud THAUVRON

M. Christian CUESTA

M. Philippe THIARD

Collège des personnels des Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, Ouvriers, de Service et de Santé (BIATSS) :

Mme Joëlle FAURE-DUNABEITIA

Mme Marie DESPRÈS

M. Julien GIRAL

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. Annaël LOMBE

M. Vincent VIVIANI

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Pierre SERNE

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient présents par procuration :

Collège A – dit « des Professeurs des universités » :

M. Claude BARREIX (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI)

M. Jean-Claude DRIANT (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON)

M. Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (procuration donnée à M. Patrick CEGIELSKI à 11 heures 45)

Mme Caroline OLLIVIER-YANIV (procuration donnée à M. Arnaud THAUVRON à 11 heures 45)

M. Christian TUTIN (procuration donnée à Mme Vèrène CHEVALIER)

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

M. François-Antoine CASCIANI (procuration donnée à M. Vincent VIVIANI)

Mme Maëly CANTUEL (procuration donnée à M. Vincent VIVIANI)

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

M. Marc COGNY (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

M. Christophe LAFOND (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

M. Frédéric MORET (procuration donnée à M. Philippe THIARD)

Mme Liliane PIERRE (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Marie RICHARD (procuration donnée à M. Luc HITTINGER)

Mme Isabelle SACHOT-MOIREZ (procuration donnée à M. Christian CUESTA)

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient présents ou représentés :

Mme Patricia ALBANESE, Assesseure à la commission de formation et de la vie universitaire
 M. Gaël BLANC, Direction des affaires juridiques et générales
 Mme Jeanne-Marie BOIVIN, Directrice de l'UFF de lettres et sciences humaines
 Mme Emmanuelle BOSIO, Direction des affaires juridiques et générales
 M. Manuel BOUARD, Directeur général des services adjoint aux moyens
 Congrès 2000, Sténotypie
 M. Pierre COURAUD, Directeur du Développement
 Mme Liliane FINEZ, Directrice générale des services ajointe formation et accompagnement de l'étudiant
 Mme Dimitra GAKI, Direction du patrimoine et maintenance immobilière
 Mme Béatrice GILLE, Rectrice de l'Académie de Créteil, Chancelière des Universités (représentée par Madame Marie-Thérèse CUOMO et Monsieur Nadjim SALAHOU)
 M. Romain GHERARDI, Assesseur à la commission de la recherche-biomédecine
 Mme Sandrine HOLLET-HAUDEBERT, Directrice de l'UFR Sciences Économiques et Gestion
 M. Jean-Marie JOURAND, Directeur du service Communication
 M. Thomas KHABOU, Vice-président étudiant
 Mme Élise LAMARE, Assesseure formation continue
 Mme Brigitte MARIN, Directrice de l'ESPE
 Mme Sophie MAZENS, Directrice du SCD
 M. Antoine METER, Directeur de l'IUT Sénart-Fontainebleau
 M. Didier NICOLLE, Vice-président à la Stratégie et au Développement
 M. Yves PALAU, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire
 Mme Claude PASQUIER, Direction des services financiers
 M. Renaud SIOLY, DRH
 M. François TAVERNIER, Directeur général des services
 M. Philippe VERSCHEURE, Agent comptable
 M. Guillaume VIOLET, Directeur du Cabinet du Président de l'Université
 M. Benoît LESAFFRE, UPE
 M. Flora SANCHEZ, UPE
 Mme Caroline BESSAULT, UPE
 M. Bernard DIZAMBOURG, UPE

Parmi les membres élus du Conseil, ayant voix délibérative, étaient absents et non représentés :

Collège dit « des usagers » :

Titulaires

Mme Cécilia KOCH

Suppléants

M. Yoro FALL
 Mme Éléa GAILLARD
 M. Nourad MAECHA
 M. Alexandre MARQUET
 Mme Agathe THORSTEINSSON-BURLIN

Collège des personnalités extérieures :

Titulaires

Mme Laëtitia KRUSZYNSKA

Suppléants

Mme Brigitte JEANVOINE
 Mme Maud TALLET
 M. Jean-Luc LAURENT

Parmi les membres non-élus du Conseil, ayant voix consultative, étaient absents et non représentés :

Mme Élisabeth ALIMI, Direction du SCUIO-BAIP
 M. Dominique ARGOUD, Directeur de l'UFR SESS-STAPS
 M. Jean-David AVENEL, Directeur de l'UFR AEI
 M. Matthias BEEKMANN, Directeur de l'OSU
 Mme Patricia DE BERNARDI, Directrice du SUMPPS
 M. Philippe BIZEUL, Vice-président aux partenariats économiques
 Mme Julie CHENAYE, Responsable du service Vie de campus
 M. Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ, Directeur de l'UFR de Médecine
 M. Laurent GADESSAUD, Directeur de l'IUT Créteil-Vitry
 Mme Lucie GOURNAY, Vice-présidente du Conseil Scientifique
 M. Jean-Jacques ISRAËL, Directeur de l'UFR de Droit
 M. Bernard JACQUET, Direction de la recherche et de la valorisation
 M. Stéphane JAFFARD, Assesseur à la Commission de la Recherche
 Mme Corine LARRUE, Directrice de l'Institut d'Urbanisme de Paris
 M. Olivier MONTAGNE, Assesseur à la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire-Santé
 M. Jacques MOSCOVICI, Directeur de l'UFR sciences et technologie
 M. Jean-François PICARD, Directeur de l'IPAG
 Mme Florence RIOU, Direction des affaires juridiques et générales
 M. Alain ROSSI, Directeur des systèmes d'information
 Mme Nathalie SAYAC, Assesseure au Commission de la formation et de la vie universitaire
 M. Martin SCHWEEL, Assesseur Relations internationales
 Mme Claire SOTINEL, Vice-présidente Relations Internationales

SOMMAIRE

1.	VIE DE L'ÉTABLISSEMENT	6
1.1.	Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université.....	6
1.2.	Point d'information sur le projet IDEX/I-SITE	8
1.3.	Point d'information sur le plan de déplacement campus	18
2.	VIE ETUDIANTE.....	23
2.1.	Point sur l'approbation des tarifs du diplôme universitaire de l'université d'été.....	23
3.	QUESTIONS DIVERSES	26
3.1	Approbation de la demande de levée de la prescription quadriennale pour des créances de la faculté LLSH et d'AEI.....	26
3.2	Date d'effet de la non-déduction de la NBI (circulaire PIE 2013-2014)	26
3.3	Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 28 novembre et 12 décembre 2014	27

La séance est ouverte à 9 heures 43, sous la présidence de Monsieur HITTINGER.

M. LE PRESIDENT présente ses vœux aux membres du conseil d'administration pour la nouvelle année et communique quelques éléments d'actualité :

- En lien avec les événements graves du mois de janvier, l'université a notamment organisé un débat sur la liberté d'expression le mardi de la semaine précédente, organisé par Caroline OLLIVIER-YANIV. Il est important, s'il y a des propositions en matière de formation, de recherche ou en expérience, que les personnes se signalent notamment à Caroline OLLIVIER-YANIV pour contribuer à ce débat effectué en lien direct avec l'ESPE où un travail est mené au niveau des formateurs et des étudiants du master MEEF.
- L'avant-veille, l'UPEC a résigné une convention avec l'APEC, (association des cadres). Cela a lieu depuis huit ans et est renouvelable tous les deux ans.
- Le jour même, il signera une convention de la CSTB qui est un des membres de la COMUE pour échanger en matière de formation et d'international.

Mme CHEVALIER, en lien avec l'actualité, donne lecture d'une phrase qui figure au fronton du site web de la BU depuis des mois : *« Je suis sans pitié, sans scrupule, sans compassion, sans indulgence, pas sans intelligence. »*

Cette phrase la met mal à l'aise et elle pense qu'elle met en jeu l'image de l'université en étant affichée au fronton de ce qui symbolise le savoir. Elle s'interroge donc sur la chaîne de décisions qui aboutit à la communication de l'université.

M. LE PRESIDENT fait valoir qu'il existe des chaînes de communication différentes. Il y a tout ce qui passe par l'intermédiaire du service communication, qui fait référence aux événements, à ce qui est fait au niveau de la direction de l'université. D'autres éléments ne sont pas uniquement le fait de la Direction mais sont des expressions de communication à l'intérieur des composantes ou des services.

Il a bien vu la lettre de Madame CHEVALIER par rapport à cela et y répondra.

Mme CHEVALIER s'étonne qu'il n'y ait pas de chaîne de décision. Il y a des milliards de possibilités d'afficher une pensée. Choisir *Kill Bill* est très étonnant et elle pense qu'il y a des choses à travailler.

M. LE PRESIDENT précise que lui-même n'avait pas remarqué cette phrase. Il ne trouve pas forcément cela très heureux mais cela interroge sur la manière de structurer l'ensemble de l'université qui est relativement hétérogène avec la capacité à avoir une expression. Le Président et l'équipe de Direction ne surveillent pas tout.

1. VIE DE L'ÉTABLISSEMENT

1.1. Point d'information sur le projet de création de la nouvelle université

M. NICOLLE déclare qu'il fera court car il y aura un point plus conséquent lors du CA du 13 février et à la fin du mois de mars. Il expose que :

- Les membres du CA se sont vus transmettre notamment un tableau reprenant l'ensemble du calendrier des réunions des commissions jusqu'à l'été, le tableau des membres qui participent aux différentes commissions et la liste des groupes projets. Pour gouvernance et accompagnement du projet, il n'y a pas de groupe projet pour le moment. Sur le sujet commission thématique recherche, un travail en cours permettra de repréciser certains des groupes projets. Ces documents sont également disponibles en ligne sur le site Internet de la nouvelle université à l'adresse upec-upem.fr et dans l'espace collaboratif.
- Depuis décembre, les commissions se sont réunies au moins une fois ; des groupes projets ont commencé à se réunir et à travailler. Les chantiers liés à la commission thématique fonctions supports et soutien ont commencé eux aussi à travailler et à produire. La première réunion a été l'occasion que les équipes des deux universités se retrouvent auprès d'une thématique à laquelle ils avaient envie de contribuer, de reprendre un exposé de la méthode de travail, d'exposer des objectifs de la commission et d'échanger autour des propositions de groupes projets. Les débats ont porté à la fois sur des éléments généraux autour de la fusion, la méthode, les commissions, le rôle des membres des commissions, et bien évidemment un temps d'échanges un peu plus précis sur les contenus des groupes projet et le rôle plus précis de la commission et de la manière de travailler tous ensemble.

Il ressort trois éléments d'enseignement de ces premières séries de réunions :

- Une vigilance très particulière à apporter aux articulations entre les groupes projets définis dans le cadre de certaines commissions thématiques et de la commission notamment fonctions supports et soutiens. Les échanges d'information entre ce qui se produira dans les commissions et dans les groupes projets auront une réelle importance pour faire en sorte que tout le monde soit à un niveau d'information équivalent et qu'on ne revienne pas de manière superposée sur les mêmes sujets mais plutôt avec des éclairages un peu décalés.
- Un autre élément est d'inscrire tout cela dans des éléments de calendrier, institutionnels avec les conseils d'administration de mars et de juin et, d'autre part, intégrer aussi les éléments de calendrier liés au bon déroulement des travaux qui permettront d'avancer sur les éléments notamment liés au numérique et au système d'information.

- La semaine du 9 février sera relativement importante avec 6 réunions de commissions. Le Conseil d'Administration aura lieu le vendredi matin au cours duquel interviendra un retour plus précis et coordonné avec Marne-la-Vallée.

M. CEGIELSKI remarque que la réunion a lieu le 9 février matin en même temps que la commission recherche.

M. NICOLLE fait valoir que le rythme des réunions s'enchaîne et qu'il peut y avoir un peu d'interférences. Cela a été géré au mieux dans les échéances calendaires et les nombreuses contraintes.

M. GIRAL remarque que la composition de la commission fonction, support et soutien ne comporte toujours pas d'organisations syndicales. Si le CT n'est prévu qu'en mars, il est embêtant que trois réunions aient lieu avant la nomination de ces personnes. Ne peut-on pas trouver un système transitoire pour qu'il y ait au moins un représentant ?

M. TAVERNIER objecte que l'on n'est pas obligé de réunir le CT.

M. NICOLLE le confirme s'il y a des propositions de deux représentants qui émanent du CT.

Mme FAURE émet trois souhaits :

- Que les groupes projets obtiennent les calendriers au moins une semaine à l'avance.
- Concernant l'Intranet, qu'il y ait au moins une demi-heure de présentation de l'outil et de son fonctionnement. Sinon, personne ne va y aller.
- Que l'on veille à ce que les documents imprimés ne sortent pas en blanc sur du noir.

M. NICOLLE indique qu'au CA du 13 seront présentées très rapidement les modalités d'entrée sur l'espace collaboratif. Dans le mail qui a été envoyé figurent aussi des éléments d'explications. Par ailleurs, sous réserve d'avoir une connexion, il serait souhaitable que dans chacune des commissions et dans chacun des groupes projet, les animateurs prennent quelques minutes en début de réunion pour faire un petit tour sur l'outil.

Mme CHEVALIER pose la question de la composition de l'ensemble de ces groupes en termes de nombre de personnes et donc de la masse salariale consacrée à ces réunions.

Elle s'enquiert également du mode de restitution de l'avancée des travaux de chacun des groupes.

Sur la question de la place des organisations syndicales, le CT nouvellement constitué n'a pas été installé et cela paraît difficile de désigner en dehors de toute discussion plénière entre les organisations syndicales. En revanche, c'est un vrai problème d'avoir une élection le 4 décembre et de ne pas avoir installé le CT avant mars alors que pendant ce temps, plein de choses qui se passent. Elle ne comprend pas bien pourquoi il n'y a pas eu une forme d'installation avec une présentation au CT de

ce calendrier et éventuellement des modalités de participation des représentants du personnel ou pas à ces différentes instances de discussion.

M. NICOLLE répond à ces différentes questions :

- Les commissions représentent un périmètre de 20 à 25 personnes, moitié UPEC, moitié UPEM. Les groupes projets sont du périmètre d'une douzaine de personnes, moitié UPEC moitié UPEM. Le calcul de la masse salariale est une vraie question qui renvoie à l'ensemble des modes de fonctionnement de l'université avec la multiplicité des réunions. Le cas de la création de la nouvelle université est un cas particulier de dispositif pour lequel le nombre de réunions représente un volume non négligeable de masse salariale. Ce calcul pourrait être fait.
- Sur le mode de remontée des informations, les groupes projet travaillent à partir des réunions, produisent des éléments de synthèse présentés dans le cadre des commissions. Normalement, les réunions des commissions de la semaine du 9 février devraient permettre d'avoir des remontées des premiers groupes projet qui se sont réunis.

Mme CHEVALIER demande où cela interviendra.

M. NICOLLE précise que ce sera dans le cadre des commissions thématiques. Ensuite, sur le site Internet, les comptes rendus des commissions sont disponibles dès lors qu'ils ont été validés.

Mme OLLIVIER-YANIV souhaite préciser la différence entre le site internet et la plateforme collaborative : la plate-forme collaborative est un outil censé faciliter le travail des participants aux commissions. Il s'agit d'espaces de stockage et de partage de documents, restreints aux membres des commissions. Par ailleurs, les commissions se sont engagées à diffuser la synthèse de leur réflexion au fil du temps, sur le site.

M. LE PRESIDENT reconnaît qu'il y a eu du retard pris vis-à-vis du CT. Il faut essayer d'accélérer les choses. Il entend la demande et va s'efforcer d'organiser les choses le plus rapidement possible.

1.2. Point d'information sur le projet IDEX/I-SITE

(Projection de diapositives.)

M. DIZAMBOURG rappelle en préambule un certain nombre d'éléments pour bien cadrer la discussion : L'appel à projet est sorti le 29 septembre pour une clôture fixée au 21 janvier 2015 à 13 heures. Le dossier a dû être terminé le 20 janvier à une heure du matin. En effet, le travail sur ce dossier n'a commencé que début novembre parce qu'il fallait auparavant rendre le dossier qui concernait le texte d'orientations sur le contrat de site.

Ce dossier est un dossier de présélection. Un premier tri est fait par un jury international. Ce dossier doit rendre compte de la dynamique commune du candidat, de la vision qu'il a de ses points forts et de ses points faibles, de la façon dont il voit son évolution et sa démarche globale.

Dans la deuxième phase, la sélection se fait très fortement sur les projets qui portent l'ambition globale. Il faut fournir un deuxième dossier beaucoup plus centré sur les projets d'appui. La date pour le dépôt du deuxième dossier est prévue fin septembre et pourra se décaler légèrement.

Une audition devant un jury international a lieu du 20 au 24 avril. Aujourd'hui, 13 dossiers sont déposés sur le niveau I-SITE. Dans la phase de présélection, huit devraient être présélectionnés. Dans ce premier appel, entre deux et quatre dossiers seront retenus. Il s'agit cependant d'hypothèses qui ne sont pas complètement formalisées.

Il y a deux types de projets : un projet de type IDEX, visant des universités à très large spectre disciplinaire et pouvant prétendre à l'excellence scientifique sur la quasi-totalité des spectres disciplinaires. Un certain nombre de candidats ont de très fortes chances sur les IDEX, en particulier Grenoble et Montpellier.

I-SITE est un dossier avec un potentiel scientifique en général en nombre d'enseignants chercheurs moins importants, avec des points d'excellence sur un certain nombre de thématiques, la capacité à projeter ces points au niveau international, mais aussi à avoir des projets très articulés avec l'environnement territorial, avec les acteurs du monde économique, culturel et social, et à proposer des initiatives innovatrices dans ce domaine.

Le potentiel de l'ensemble du site est de 1 642 enseignants chercheurs, auxquels s'ajoutent environ 800 personnels de recherche. Le potentiel scientifique est de taille moins importante, ce qui ne veut pas dire de qualité moindre qu'un certain nombre de sites. Après un certain nombre d'échanges avec des partenaires, en particulier avec le CNRS et l'INSERM, la conclusion a été que la probabilité de passer le cap IDEX était faible. Le choix a donc été de présenter d'une candidature I-SITE.

Il explique ensuite ce que le jury attend de cet appel à candidature et rapporte ses différents échanges intervenus avec le président du jury, Monsieur RAPP.

Le sens de l'appel à projet n'est pas d'aider les universités à faire ce qu'elles font déjà mais de leur permettre de faire plus, de façon différente et plus originale. Cela doit permettre aux sites primés de gagner en visibilité et d'occuper un espace particulier dans l'espace universitaire national et international.

Le sens des projets est de s'appuyer sur les disciplines pour les décroisonner, de faire travailler les établissements de façon plus transversale, en particulier entre les écoles, les universités, et sur des modes très variables sur des projets scientifiques, pédagogiques, avec des partenariats extérieurs.

Il évoque ensuite les critères d'évaluation et « les consignes » :

Le projet est différent à ce niveau de ce qu'a été le projet sur l'IDEX. Un certain nombre de rubriques sont imposées. Le dossier doit être construit sur cette structuration, en particulier sur la gouvernance, la recherche, la formation, la valorisation et les partenariats socio-économiques, l'international et la vie étudiante. Il faut respecter ce découpage ce qui est parfois compliqué.

L'aspect formation est beaucoup plus important dans cet appel à projet que dans les précédents.

Les critères constituent une dizaine de pages qui forment un référentiel extrêmement exigeant. Le travail a donc été mené avec ces différents points.

Les équipes de direction ont choisi de porter cela sur l'ensemble des membres et associés de la communauté avec leurs spécificités qui font leurs points forts.

De plus, les statuts de la communauté ont été redéfinis avec le fait que la communauté restait une communauté de projets et que la mise en œuvre des projets se faisait en transversalité en partie dans les établissements. La communauté n'est pas le niveau où l'ensemble des organisations doivent se mettre en œuvre. Le meilleur exemple en est les LABEX à travers lesquels l'ensemble des équipes qui sont dans les établissements interagissent.

Il insiste sur le fait que l'objectif de ce dossier est d'être présélectionné avec un certain nombre de choix : sur la façon d'être plus englobant que dans le dossier précédent sans renoncer à se spécifier ; une notion incontournable dans le dossier est le fait de dire que le périmètre de l'initiative est le cœur et il y a le hors périmètre.

Environ 80 personnes ont été associées au dossier. Sur certaines parties du dossier, des fiches sont remontées des établissements. Certaines parties du dossier ont été rédigées jusqu'à 8 fois. Il a aussi fait le choix, sur lequel un certain nombre de membres n'étaient pas forcément d'accord, de rédiger ce dossier sur les forces internes, sans consultants, d'une part parce que cela coûte très cher, d'autre part parce que cela lui semblait important.

Deux contraintes sont vraiment dans la construction du dossier : le périmètre de l'initiative et le hors périmètre. La communauté a choisi de recandidater dans le périmètre les deux pôles considérés comme des éléments de différenciation par rapport à d'autres sites : les pôles santé, société et ville, environnement et leurs ingénieries. Ce périmètre a été étendu à celui des Labex et de toutes les structures issues de labellisation du PIA 1. Cela représente 70 % du potentiel de recherche de l'UPA.

Dans cet ensemble se trouve une part extrêmement significative des sciences humaines et sociales.

La question s'est posée de comment avoir un effet d'entraînement sur les 30 % du reste de l'université, en particulier une partie des sciences humaines et sociales qui ont peu de projets communs avec ces deux pôles mais qui ont des projets de développement, et d'autre part, sur un certain nombre d'éléments qui concernent la formation, etc.

Un certain nombre de choix des établissements ont été pris en compte : que la formation, hors le doctorat, reste du champ de compétence des établissements.

Un élément important est qu'aujourd'hui il existe un nombre de coopérations sur les masters extrêmement important. Dans l'une des annexes, il est rendu compte de tous ces aspects. Une problématique est l'offre commune des deux universités qui va structurer cela. Cependant, faire l'impasse dans le dossier sur un niveau d'action commun au niveau du master était la certitude de ne pas être sélectionné. Donc, comment arriver à une politique de niveau master commune, perceptible, qu'elle soit un vrai levier pour l'aide à l'évolution du niveau master ?

Même problème sur les filières de premier cycle. L'appel à projet incite à avoir des formations dites d'excellence sur le niveau premier cycle. Là aussi, faire l'impasse aurait été très difficile sur le dossier.

Le choix accompli a été de mettre des dispositifs de labellisation sur lesquels les filières, existantes ou nouvelles, candidateront de leur plein gré, demanderont une forme d'accompagnement, *via* un référentiel qui sera élaboré et qui déclenchera des aides financières permettant d'avoir des filières attractives. Le dispositif a été conçu comme un dispositif tournant de trois ans d'environ 800 euros par étudiant, en complément des financements existants.

D'autre part, le choix dans le dossier est de dire que sur les fonds demandés, 80 % iront sur le périmètre d'excellence qui représente 70 %, et 20 % hors périmètre. Il est demandé dans le projet une dotation au capital de 300 millions d'euros sur une enveloppe d'1 milliard. Pour être à 300 millions, il faut certainement être le premier I-SITE. Cela fait un flux annuel de 7 millions d'euros. De plus, ce qui vient vers les LABEX et les IDEFI d'environ 3 millions d'euros est stabilisé par le fait d'avoir le label I-SITE. Ces fonds sont obtenus jusqu'à 2019. L'enjeu est donc un flux annuel de ressources de l'ordre de 10 millions d'euros, plus certainement de 6 ou 7 millions, sachant que le budget de l'ensemble des partenaires est d'environ 570 millions d'euros.

Il explique ensuite que la communauté candidate en particulier sur deux dimensions qui résument un peu l'homme dans la ville : une dimension santé humaine, animale, environnementale, et sur l'approche transformation urbaine et des environnements de demain, avec un axe très présent, le développement de tout ce que permet le numérique dans les approches de transformation urbaine. La

communauté affirme cette ambition de densifier les relations avec les partenaires dans les quatre prochaines années et d'autre part, à 10 ans, affiche aussi le fait d'avoir une intrication plus forte avec l'environnement en particulier.

Il souligne un axe extrêmement important autour de l'innovation pédagogique, des éléments sur la vie étudiante. Des projets sont associés, en particulier qui prolongent les objets du PIA 1, de nouveaux projets de recherche, des projets d'incitation dans le domaine de la formation, dans le domaine de la vie de campus et des projets dans le champ de la valorisation et de la projection à l'international, en particulier d'envisager à horizon quatre ou cinq ans une première implantation à l'étranger d'une unité miroir de recherche en lien avec le CNRS dans le domaine mathématique et ensuite, dans la période 5 à 10 ans, un campus étranger.

Enfin, le choix a été fait de ne pas construire de structures de pilotage *ad hoc* en particulier institutionnelles. Le pilotage se fera dans les structures avec un comité d'orientation ou d'initiative qui travaillera avec le Conseil d'administration en particulier de la communauté et celui des établissements pour fournir des analyses de regards extérieurs sur la façon dont l'initiative est mise en œuvre.

Mme CHEVALIER l'interroge sur la puissance juridique d'une COMUE dont le décret d'institutionnalisation n'a pas été publié. Cela ne présente-t-il pas un risque ?

Sa deuxième question porte sur le dispositif de labellisation notamment de formation. Elle a le sentiment que ce dispositif de labellisation est ambigu parce qu'il a une double fonction : une fonction de visibilité sur ce qui relève du périmètre choisi par le projet, et une fonction de visibilité d'une forme d'excellence. Cela donne le sentiment qu'on installe à l'intérieur d'un même groupe d'établissements et d'une même COMUE un régime qui pourrait être à deux vitesses.

Elle trouve très intéressant que l'ensemble du projet ait été rédigé par les membres et demande qui sont les 80 personnes qui ont participé et comment les filtres ont été opérés pour arriver au projet intégré.

M. DIZAMBOURG pense que la COMUE sera publiée dans le prochain volet de sortie des textes. Par ailleurs, tant que le texte n'est pas sorti, les statuts actuels persistent. Le jour de la publication, il reste un an pour mettre en place les nouvelles règles de fonctionnement dans le cadre des nouveaux statuts. Sur le dispositif de labellisation, il s'adresse à ce qui est dans le périmètre mais pas exclusivement. Il n'y avait pas de raison de ne pas avoir des aides à l'évolution des formations de secteurs qui ne sont pas strictement dans le périmètre, en particulier une partie des secteurs de lettres et sciences humaines, d'une partie du secteur numérique, etc. Il s'agit d'un dispositif tournant, d'une aide accordée pendant trois ans. Le label sera cependant maintenu après trois ans.

Concernant les 80 personnes, elles n'ont cependant pas toutes contribué à la totalité de la rédaction du dossier. Le noyau dur de rédaction a été constitué de 25 ou 30 personnes. Une petite équipe de rédaction de 4 ou 5 personnes produisait les premiers textes. Ils étaient repris, démontés, réécrits. Enfin un autre travail a été d'essayer d'homogénéiser.

M. LE PRESIDENT ajoute qu'il y a eu tout un travail de collection des données dans ce qui apparaît notamment dans les annexes, qui n'existait pas.

M. DIZAMBOURG confirme que ce travail n'avait jamais été mené et a permis de collecter des données décrivant ce qui est fait en formation, en recherche, en vie étudiante et de façon transversale aux membres. Ce travail serait à reprendre et à retravailler mais il permet de donner de la visibilité sur ce qui est fait vis-à-vis de l'extérieur.

M. MAITROT DE LA MOTTE émet le vœu que le dossier de présélection soit accepté et que l'UPE soit sélectionnée dans l'intérêt général.

Il apparaît que l'une des questions essentielles porte sur le pilotage et le rôle des différents acteurs. L'une de ses questions est de savoir quel va être le rôle des composantes, des élus, notamment le rôle du Conseil d'administration de l'UPEC : ce dernier a-t-il vocation à être entendu ? Il ressort de la présentation que le choix effectué est de ne pas s'appuyer sur des comités d'orientation spécifiques mais sur un rôle de coordination assuré par la COMUE, sous la présidence et la direction de M. DIZAMBOURG, avec notamment une consultation régulière des Conseils d'administration des différents établissements.

Or, à plusieurs reprises et avant que le projet de présélection ne soit déposé, des remarques ont été faites, par exemple sur le rôle et la place des composantes, en conseil d'administration par le doyen de la faculté de droit sur le fait que la place de la faculté de droit n'était pas d'être « juridico-quelque chose » mais qu'elle a ses spécificités. Il se dit donc assez étonné, tout comme ses collègues de la faculté de droit, de retrouver à de nombreuses pages dans le document des expressions « juridico-quelque chose » et de ne jamais trouver quelle serait la place de la faculté de droit dans cet ensemble. La place de la faculté de droit dans cet ensemble sera-t-elle la même que celle qui est en train de lui être réservée dans le cadre de l'école doctorale obligations, marchés, institutions ?

Sa deuxième série de questions porte sur les compétences qui vont être exercées par les uns et par les autres dans le cadre de ce projet. La page 11 de la présentation dispose que la formation devait rester de la compétence des différents établissements. Faut-il en déduire *a contrario* que la recherche ne relèverait plus de la compétence des différents établissements ?

M. DIZAMBOURG pour répondre à la dernière question, déclare que la compétence donnée à la communauté par ses statuts est soit une compétence de coordination, soit une compétence sur le doctoral.

Sur la recherche, la communauté détient une compétence d'organisation souple de la coordination. Par exemple, la communauté a apporté les réponses aux appels d'offres du PIA précédent sur les Labex mais, scientifiquement, ne gère pas les Labex. La vie scientifique s'inscrit dans la vie des établissements mais c'est un objet transversal dans lequel il y a une animation globale. Il ne croit pas que les établissements se sentent dépossédés de la vie scientifique de ces laboratoires.

Sur les formations, aujourd'hui, il existe un champ de formation extrêmement important croisé entre les membres. La communauté ne portera pas les habilitations, ce qui fait la compétence. Les habilitations sont portées par les établissements. La communauté effectue un travail d'aide à la coordination, à la construction de transversalité, etc.

La communauté n'a pas vocation à dire comment les composantes à l'intérieur des établissements vont s'organiser. Lui-même pense qu'un certain nombre de projets doivent être portés par plusieurs composantes et établissements. Il comprend la réflexion sur le juridico-économique. Cependant un jury international considèrera que l'ensemble juridico-économique a certaine cohérence avec des spécificités. Monsieur RAPP lui-même est l'ancien Président de la faculté de droit de Lausanne, qui a énormément de coopération avec le domaine médical ou le domaine économique. Il ne demande qu'une chose, que les composantes fassent remonter des projets de connexion avec l'environnement, de nouvelles formations, de nouveaux projets de recherche, mais à ce jour il n'en a pas vu.

M. LE PRESIDENT abonde dans ce sens. L'appel à projets est sorti à la fin du mois de septembre. Dès le mois de mars, il a indiqué qu'il fallait s'y préparer et a demandé de faire remonter des fiches. Or sur le domaine du droit, il n'y a pas eu de retours ayant permis de les positionner à l'endroit souhaité. Or, comme l'a dit le doyen dans ses vœux alors que le droit se regarde un peu lui-même, le fait de regarder les autres va dans le sens de cette ouverture de droit.

M. GHERARDI prend la parole au nom de la composante médecine, qui a analysé de façon très attentive le document. Pour une demande de 300 millions d'euros, il semble que le projet devrait comporter zéro défaut. Or, force est de constater que le document déposé n'est pas optimal à de très nombreux niveaux. La composante a donc dressé une liste de 11 points qui lui paraissent devoir impérativement être améliorés pour la copie suivante :

- L'absence de vision globale du projet – d'autant plus surprenante que les propos de Bernard DIZAMBOURG font apparaître clairement le projet – qui ne passe pas du tout dans le document

écrit. Il ne voit aucune distinction entre un projet administratif de COMUE et un projet dynamique transformant des acteurs de la COMUE.

- Le pôle santé paraît mal caractérisé en contenu. Le fait de n'avoir pris que les Labex comme des éléments identifiant de l'excellence des domaines est une erreur. Ils ne caractérisent pas le potentiel réel des sites.
- Le pôle ville qui est numériquement très important avec un très grand nombre d'intervenants est très mal caractérisé et ce que ce pôle veut faire n'apparaît pas. Or, comme le pôle santé est mal défini et sa dynamique interne mal posée, l'ambition exposée sur les rapports entre les deux pôles par Monsieur DIZAMBOURG paraît impossible à atteindre.
- Peu d'effets transformant.
- Pas d'engagements à faire ensemble au niveau des établissements.
- Effets chapelet des projets non orientés sans lien logique les uns avec les autres, sans contextualisation dans une vision globale.
- Le problème d'une absence même d'un schéma synthétique des forces en présence et de la manière dont elles interagissent les unes avec les autres.
- Le problème des Maths TLC, hautement stratégiques pour le développement de la recherche et qui n'ont pas été valorisés.
- Les sciences humaines, le droit, l'économie sont intégrés de façon peu convaincante.
- L'absence d'interactions industrielles est un vrai problème car c'est une clef d'acceptation des dossiers. Les contraintes de temps évidentes et qui expliquent très certainement beaucoup des faiblesses pointées sont particulièrement visibles par exemple dans la trajectoire à 4 et 10 ans.
- Des problèmes de style qui s'est un peu amélioré avec le temps mais qui reste flou, sans conviction, avec des concepts plaqués sans être définis. Le choix de ne pas prendre de consultants en écriture se voit et il n'y a pas le niveau d'excellence d'un dossier international.

Il lui semble pour autant qu'il faut indiscutablement féliciter l'équipe d'avoir réussi à déposer dans les temps, d'avoir fait des états quantitatifs et qualitatifs qui paraissent de qualité et qui sont un travail en soi. Tous les aspects formation paraissent avoir été traités de façon intéressante. Mais pour la partie vision globale, il semble qu'il faudrait confier la rédaction du projet numéro 2 à une équipe différente sous la responsabilité du président et du vice-président de la COMUE, pour le reprendre avec un œil neuf. Il ne faut pas rater l'occasion de ce projet pour avoir une véritable prise de conscience des atouts de l'université Paris-Est.

M. DIZAMBOURG explique qu'il a eu un échange de mail avec Jean-Luc DUBOIS-RANDE sur ce sujet. Il fait valoir les points suivants :

- Sur la construction du dossier, il y a eu, en particulier sur l'aspect santé-société, deux réunions de pôle. Il a considéré qu'il y avait à ce niveau un travail collectif. A un moment donné, il s'est demandé pourquoi il n'y avait pas plus d'implication et de remontées de la faculté de médecine. Il pense n'avoir pas été assez vigilant à ce problème. La première remarque d'un certain nombre d'interrogations de la faculté de médecine est arrivée le 19 décembre. La question s'est alors posée de repartir complètement sur une autre rédaction, qui impliquait de remettre d'accord l'ensemble des membres sur d'autres visions, etc. Il a donc pris la décision d'aller jusqu'au bout, sinon le dossier n'aurait pu être déposé.
- Concernant le recours à des consultants, il rappelle que le premier dossier IDEX a été rédigé par un consultant mais a été mal reçu au jury. Le deuxième dossier rédigé en interne a été beaucoup mieux reçu. De plus, sur le premier dossier pratiquement 100 000 euros ont été mis. Il ne les a pas dans le budget de la communauté.
- Il souligne de plus que le plan imposé n'aide pas à donner du souffle au dossier.
- Il n'a pas le sentiment que sur la partie ville, on ne voit pas l'orientation du projet, en particulier parce qu'il rend bien compte de la spécificité du pôle ville, qui est de prendre les choses en croisant vraiment les entrées sciences sociales, ingénierie etc. en reliant avec les aspects environnement. Il aurait pu y avoir plus de choses sur la prospective de modification des environnements urbains mais cela peut être complètement tarte à la crème. Il confirme que le dossier rend mal compte des DHU avec une forme de responsabilité partagée. Il n'y a pas de projets en tant que tels qui sont remontés provenant des DHU.

Un point de désaccord est une entrée englobante transversale à l'ensemble des aspects ville, santé, environnement. Si l'on prend une seule entrée transversale, chaque pôle est déjà très compliqué. Les enjeux de santé sont multidimensionnels, les enjeux urbains aussi. Dire que toutes les problématiques du pôle ville, peuvent se résoudre par l'entrée l'homme dans la ville et en particulier les liens avec les problématiques de la santé, il ne croit pas que ce soit vrai.

Il a constaté d'ailleurs que dans nombre de candidatures I-SITE apparaît l'homme dans la cité. Ne pas entrer pas simplement par les aspects uniquement modes de vie est une façon de se différencier. Sur la ville, le choix a été de faire un dossier scientifique. Le terme d' « administratif » est un peu négatif par rapport au travail fait.

Peut-être que le dossier est trop de nature scientifique et qu'il faudrait lui donner une vision plus prospective. Il partage le fait qu'il faut y retravailler. Les projets sont tous à reprendre et il y a aura probablement des projets supplémentaires à faire apparaître, d'autres à retirer et qu'il faut articuler. S'il faut donner un souffle différent et si cela doit passer par une autre équipe de rédaction, il n'a aucun état d'âme par rapport à cela.

M. LE PRESIDENT fait observer que les fiches principales de la faculté de médecine ne sont pas remontées du fait d'un appel à projet en parallèle, légèrement décalé, et qui fait que les gens sont en train de travailler sur ces fiches.

Mme BOIVIN intervient dans la continuité d'une de ses précédentes interventions au CA où elle avait fait part de sa déception et avait posé le problème de l'articulation de ce projet sur les composantes.

Elle s'exprime au titre de l'équipe de direction de sa faculté mais doute que le conseil de cette dernière puisse adhérer à un document où les domaines ALL et SHS sont aussi absents ou font de la figuration à la périphérie des deux seuls enjeux qui vaillent dans le projet.

Concernant les fiches, elles ont certes été faites à la hâte mais ont été faites. Elle trouve le projet lacunaire. Par ailleurs, il y a un problème d'écriture. Elle cite le projet celui de la MISSH pour lequel le comité de pilotage a demandé une rédaction précise, qui n'est pas celle-là. Cette reformulation lui paraît problématique. Elle ne demande pas de nouvelle plume, mais il lui semble que la seconde phase du projet devrait pouvoir être revue et amendée par les directions de composantes.

M. DIZAMBOURG objecte que plusieurs composantes doivent arriver à se mettre autour d'une table et à dégager un projet sur lequel elles sont d'accord. Même le CNRS dit que la vision donnée de ce secteur des lettres et sciences humaines doit se structurer, scientifiquement, pas administrativement. La dernière réunion qu'il y a eu autour de la maison des sciences de l'homme a montré que les choses n'étaient pas mures de ce point de vue.

Une partie du secteur en particulier sciences humaines se reconnaît dans la dynamique des pôles et est validée par le CNRS autour de futurs urbains. Il y a une implication très forte d'une partie des sciences humaines autour de la problématique santé. Il faut définir des axes qui scientifiquement permettent de faire que le travail effectué ait plus de la visibilité et d'avoir plus de soutiens, plus de bourses doctorales, plus de capacité à accompagner le développement et que la faculté des lettres de Créteil et l'ensemble des composantes arrivent à le penser ensemble.

Il n'est pas d'accord pour que l'on dise qu'il en est responsable, même s'il accepte une responsabilité collective et le fait que ce soit difficile à définir.

Mme BOIVIN propose de travailler tous ensemble.

M. DIZAMBOURG est d'accord.

M. LE PRESIDENT assure que lui-même a porté tout ce qui lui a été remonté. La difficulté est : qui remonte les éléments, comment les éléments se sont structurés, comment les rattacher d'abord à l'université, ensuite aux pôles et aux autres établissements ? Au-delà de l'UPEC, 21 établissements travaillent ensemble. C'est un élément de difficulté particulière. La question des ministères qui se trouvent derrière chacun des établissements n'a pas été évoquée mais constitue un sujet. La complexité dans ce dossier est de faire une sélection et de faire apparaître les choses essentielles puis d'associer les uns et les autres pour les porter de la meilleure façon. La volonté de la direction de l'université comme celle de la COMUE, est de continuer à faire avancer à la fois l'université et ses partenaires.

M. DIZAMBOURG trouve de son côté qu'une faiblesse du dossier concerne les acteurs de la création culturelle, du spectacle vivant. Pourtant, un certain nombre de choses sont faites sur ces aspects mais ce volet est complètement absent du dossier.

M. THAUVRON souligne que Créteil et Marne représentent 24 composantes qui ne pouvaient pas se retrouver dans le dossier. Ce n'est pas l'objectif et le dossier parfait n'existe pas.

Il voudrait savoir comment Monsieur DIZAMBOURG envisage les deux mois qui viennent avant les auditions pour retravailler en fonction de ce qu'ont dit les différents représentants des composantes qui sont intervenus, et comment articuler Créteil et Marne.

M. DIZAMBOURG répond que pour la préparation de l'audition en avril, il faudra réfléchir probablement à un certain nombre d'éléments de présentation. Il faut arriver à faire passer à l'oral ce qui est évoqué sur le souffle transversal.

Par ailleurs, il faut absolument que le deuxième projet montre une maturité par rapport au premier, une évolution et sur la façon de décrire l'ambition globale et de l'accrocher à des projets concrets. Il faut donc mettre en place une méthode de travail d'ici une quinzaine de jours sur ce point.

1.3. Point d'information sur le plan de déplacement campus

(Projection de diapositives.)

M. THIARD rappelle tout d'abord le contexte législatif du plan de déplacement établissements instaurés par la loi sur la qualité de l'air de 1996, élargi à 7 universités d'Ile-de-France, dont l'UPEC, par un arrêté interpréfectoral de 2013.

Départ de Mme OLLIVIER-YANIV à 11 heures 45.

Départ de M. MAITROT DE LA MOTTE à 11 heures 46.

La réglementation impose la désignation d'un correspondant pour l'établissement. Il assume ce rôle avec Dimitra GAKI, directrice du patrimoine, avec l'obligation de réaliser un diagnostic qui est en cours pour caractériser l'accessibilité des sites, analyser leur offre de transports en commun, et surtout connaître les pratiques de déplacements de manière assez fine pour pouvoir ensuite mener un certain nombre d'actions. Le plan de déplacement doit comprendre aussi la définition d'objectifs qui interviendront aux alentours du printemps. L'ensemble doit se conclure par un plan d'action sur cinq ans qui fera ensuite l'objet d'un suivi et d'un bilan annuel.

La partie diagnostic est en voie d'achèvement.

La méthode d'élaboration choisie a été de travailler ce plan de déplacement avec l'université UPEM. Deux enquêtes, l'une auprès des étudiants, l'autre auprès des personnels, ont été mises en place, avec pour objectif un taux de réponse d'environ 30 %. Le diagnostic a été réalisé en régie interne et confié à deux ateliers de l'Institut d'urbanisme de Paris.

- Les résultats de l'enquête : 40 % des personnels et 26,5 % des étudiants y ont répondu.
- Le principal enseignement de l'enquête est que les transports en commun sont bien le premier mode de transport en direction des sites de l'université : 46 % des déplacements pour les personnels et 75 % des déplacements pour les étudiants. 30 % des étudiants et 70 % des personnels sont motorisés ; environ 25 % des étudiants n'ont pas encore le permis de conduire. Le taux de recours au transport en commun est le plus important sur les sites cristoliens, à l'exception de Duvauchelle. Là où se trouvent des moyens de transports en commun lourds (métro, RER ou train), les taux d'utilisation des transports en commun sont meilleurs ; là où la desserte s'opère surtout par des moyens de transports en commun plus légers, le bus en particulier, les taux sont un peu moins élevés. Il existe aussi des spécificités propres à chaque site : les sites les plus éloignés des modes de transports en commun lourds, comme Livry-Gargan, Fontenay, ont des taux de recours aux transports en commun extrêmement faibles.
- Pour l'automobile, les résultats sont logiquement symétriquement inverses de ceux obtenus pour les transports en commun. C'est en seconde couronne que l'automobilité est la plus forte.
- Les autres modes de transports sont assez peu utilisés : les véhicules peu polluants (2 % des déplacements des personnels, 0,3 % pour les étudiants, le covoiturage familial est inférieur à 1 % partout. Le covoiturage autre que familial est un peu plus utilisé, en particulier par les étudiants et notamment sur les sites de Sénart et de Fontainebleau (de 3 et 8,5 % en lien notamment avec la plateforme de covoiturage mise en place au sein de l'IUT). Le vélo

représente 2,7 % des déplacements des personnels et 0,8 % des étudiants. Ceci est très largement lié à une capacité des sites assez limitée à accueillir le vélo dans des conditions satisfaisantes pour les usagers. Le mode pédestre a une place non négligeable : 4 % des personnels et 5 % des étudiants avec des taux un peu plus élevés sur Sénart et Fontainebleau dus à la proximité de résidences étudiantes.

- Il n'y a pas de déterminisme géographique mais les communes de résidence compte tenu de la structuration de leurs offres de transports en commun déterminent une plus ou moins grande propension à les utiliser. Pour les personnels, le Val-de-Marne, qui représente 47 % des lieux de résidence des personnels mais 64 % des déplacements en automobile, est le principal pourvoyeur de l'automobilité. C'est plutôt sur du déplacement de courte moyenne distance que le recours à l'automobile se justifie. Les personnels qui résident à Paris (24 % des personnels) ne contribuent que pour 4 % au déplacement automobile. 47 % des étudiants résident dans le Val-de-Marne mais contribuent pour 57 % aux déplacements étudiants en automobile.
- Les catégories de caractérisation des mobilités choisies sont congruentes avec celles du recensement de population. Le recensement de population révèle que sur les 57 000 emplois localisés à Créteil, les déplacements domicile/travail en direction de l'emploi cristolien mobilisent à 54 % l'automobile contre 40 % pour les personnels de l'UPEC. Il y a donc un meilleur niveau de performance sur l'université que sur les territoires. Cela aidera à calibrer le plan d'action.
- L'enquête a aussi posé des questions sur les potentialités de report modal : les personnels et les étudiants sont 70 % à se déclarer prêts à utiliser un autre mode ; 59 % chez les personnels et 60 % chez les étudiants se disent prêts à passer de la voiture individuelle aux transports en commun. Néanmoins, pour 90 % des personnels passer de l'automobile aux transports en commun entraînerait une augmentation du temps de transports. Pour 25 % d'entre eux, l'augmentation serait comprise entre 25 et 15 minutes ce qui est de l'ordre du psychologiquement potentiellement acceptable.

Le report possible vers le vélo concernerait 8 % des personnels et 7 % des étudiants.

En sens inverse, il pourrait y avoir un transfert du transport en commun vers le véhicule personnel aux alentours d'un quart des réponses, ce qui appelle une vigilance particulière.

- L'enquête a aussi permis de révéler des aspects qualitatifs qui n'étaient pas prévus dans le questionnaire de départ, à savoir la question des déplacements inter-sites. Beaucoup de collègues ont envoyé des mails pour dire que cette dimension inter-sites n'était pas dans le

questionnaire. C'était volontaire pour que celui-ci soit très court. Ces mails et des entretiens qualitatifs que les étudiants ont pu mener ont permis d'appréhender certaines des liaisons inter-sites qui posent question. Il y en a au moins quatre qui doivent être interrogés : les liaisons entre Créteil, Vitry et Thiais, en particulier dans le secteur de la chimie, les relations entre les sites de l'ESPE, les relations entre Créteil et la cité Descartes et les relations entre Créteil, Sénart et Fontainebleau. Le diagnostic est en cours.

Il effectue ensuite un zoom sur trois sites. Cela concerne principalement le travail que les étudiants en urbanisme ont commencé à mener et qu'ils vont achever d'ici la fin du mois de février.

- Campus centre et le mail des Mèches sont deux campus peu adaptés au vélo aujourd'hui avec un nombre d'emplacements assez limité. Cristolib n'est pas beaucoup utilisé par les étudiants. Le site est également caractérisé par une offre de stationnement extrêmement abondante. Le diagnostic a aussi révélé que les cheminements d'accès aux transports en commun sont d'inégale qualité.
- A Sénart, le diagnostic a surtout révélé une très bonne accessibilité RER mais une saturation très importante des parcs de stationnement provenant notamment du stationnement des utilisateurs du RER sur le campus. La possibilité d'utilisation du deux-roues est facilitée par un réseau cyclable existant mais surtout utilisé aujourd'hui à des fins de loisirs. Le réseau de bus seine-et-marnais souffre d'effet de saturation.
- A Vitry : très forte automobilité des déplacements des personnels en lien avec la problématique de déplacement inter-sites entre Créteil et Vitry. C'est un site qui va beaucoup évoluer avec la construction du grand Paris express. Une gare de la ligne 15 est prévue.
- Enjeux et perspectives :
 - Le plan de déplacement sera probablement structuré autour de grands classiques comme le développement des mobilités douces, repenser la place de la voiture particulière et augmenter la part modale des transports en commun. Tout cela devra être calibré en fonction des perspectives de report modal que permet d'appréhender l'enquête.
 - Des fiches actions seront à travailler d'ici le mois de juillet prochain en essayant de les articuler avec les grands objectifs du plan régional de mobilité durable qui ouvre un certain nombre de perspectives en la matière et en le faisant en discussion avec les opérateurs de transport : un projet de convention est en cours avec la RATP et avec les autorités organisatrices de transport, en particulier le STIF.

- Un volet important du plan d'action passera par la communication. Il existe a des contraintes personnelles propres à chacun qui conditionnent les types de mobilité choisis mais il y a aussi du comportement conditionné par les environnements culturels. La communication pourra être un levier de l'évolution du comportement.
- Il y aura une réflexion à engager sur le covoiturage et l'auto-partage avec des opérateurs comme IDVROOM, AUTOLIB', etc.

Les étapes à venir sont de travailler davantage à la définition d'objectifs et des actions. Sur le volet quantitatif, cette enquête a permis d'en savoir beaucoup plus sur les pratiques de déplacements que généraient les implantations dans l'est de l'Ile-de-France.

M. SERNE prend la parole en qualité de vice-président du STIF. Il explique que le plan régional pour la mobilité durable propose des dispositifs d'accompagnement de ce type de démarche : il peut s'agir de financer l'emploi d'une personne qui aide à renseigner, accompagner les changements de type de mobilité.

Le diagnostic est très intéressant. Il serait encore plus intéressant de creuser la partie qualitative, d'essayer de voir si les gens utilisent la voiture par confort, par obligation, y compris pour voir où renforcer les transports, sans forcément attendre le grand Paris express. Les dessertes de bus par exemple, peuvent se changer en quelques semaines par des décisions du STIF.

Il souligne que le STIF a connu des expériences d'accompagnement, par exemple de gros pôles d'emplois, avec des résultats assez impressionnants en nombre de personnes qui ont basculé d'un mode de transport à l'autre avec quelques dispositifs peu coûteux.

Mme CHEVALIER signale ne pas avoir répondu au questionnaire parce que les usages des transports dépendent des contraintes que chacun a dans la journée et notamment de circulation intersites. Or elle-même, comme beaucoup probablement, n'a pas une journée type et a pensé qu'elle n'était pas concernée. Il faudrait être vigilant sur ce point. Elle pense que l'on sous-estime les difficultés que rencontrent, et que vont rencontrer encore plus dans le projet de la fusion, les personnels pour circuler entre les laboratoires, les réunions et les cours.

Par ailleurs, elle s'étonne qu'il soit indiqué une grande accessibilité pour le site de Sénart. Il n'y a que 2 à 3 RER par heure ce qui pose un vrai problème.

M. THIARD reconnaît que la dernière partie du Power Point est un peu lapidaire. La notion d'accessibilité de Sénart s'entend surtout par rapport à l'éloignement entre le site et la gare et pas à l'échelle de l'ensemble d'un territoire. La question des fréquences est une question. La question des

retards en est une aussi sur la ligne. Les entretiens qualitatifs faisaient ressortir ce point comme l'un des obstacles principaux à l'utilisation des transports en commun.

Sur l'enquête elle-même, il faudra effectivement aller plus loin dans l'analyse qualitative. Les personnels et les étudiants sont nomades et cabotent dans la ville avec toutes les contraintes que cela entraîne sur les choix de transports. En dehors des heures de pointe, la fréquence de desserte par les transports en commun est parfois moindre. Tout cela est du travail pour de l'analyse ultérieure.

M. LE PRESIDENT déclare que le résultat des prochaines analyses sera présenté.

2. VIE ETUDIANTE

2.1. Point sur l'approbation des tarifs du diplôme universitaire de l'université d'été

(Projection de diapositives.)

Mme ALBANESE expose que ce projet est porté par la présidence Relations internationales et sa vice-présidente avec le soutien du SRIL sur un projet de création de certificat d'université qui a pour but de permettre la validation par des ECTS des programmes pédagogiques suivi par les étudiants inscrits au cours de cette *Summer School*. Il s'agit d'une véritable opportunité pour l'université de se développer à l'international et de se faire connaître, d'attirer de nouveaux publics étudiants. Ce projet répond aussi à une demande de partenaires universitaires américains et asiatiques, d'intégrer leurs étudiants à l'université sur des programmes courts.

Cette formation s'adresse à des étudiants de niveau licence 3 avec pour objectif l'acquisition de connaissances disciplinaires qui s'inscrivent dans leur domaine de formation ou le complètent, l'approfondissement de compétences multiculturelles et linguistiques, en plus de l'offre pédagogique, par une offre de formation en langue étrangère et une offre culturelle avec la visite de sites, et enfin, la nécessité pour ces projets pédagogiques d'être des incubateurs de l'innovation pédagogique pour les enseignants qui souhaitent tester de nouveaux rythmes, de nouvelles méthodes d'apprentissage, etc.

Il y a eu un vrai succès car 25 projets ont été présentés, 8 ont été retenus correspondant à 7 composantes. Ils ont été choisis en fonction de différents critères :

- Leur attractivité par rapport à l'offre proposée ;
- La présence d'innovation pédagogique dans les programmes proposés ;
- Le fait que les programmes soient dispensés en anglais.

Ils s'étaleront sur deux semaines de cours. Le matin sera consacré aux enseignements pédagogiques et l'après-midi aux sorties culturelles, à l'encadrement et au tutorat par des étudiants de l'UPEC puisque des emplois étudiants ont également été ouverts pour accompagner ces étudiants étrangers.

Ces heures de formation seront validées par 3 ECTS qui seront pris en compte à l'appréciation des universités d'origine des étudiants.

Concernant la validation de l'annexe financière, elle prend en compte des charges d'enseignements, des charges de logistique immobilière liée au nombre d'heures de location de salles, des frais de déplacements de documentation et un maximum de charges liées à la proposition dans le cadre de cette *Summer School* d'une prise en charge du logement étudiant et des activités culturelles ainsi que des frais de déplacements.

Elle présente ensuite la tarification proposée pour ces DU avec des modularités possibles pour les étudiants qui souhaitent avoir une prise en charge intégrale de leurs frais de logements, de déplacements, en plus des aspects pédagogiques mais aussi la possibilité de bénéficier de solutions de logement ou de déplacements qui leur seraient propres et qui ne seraient pas intégrées dans le coût de la formation.

Il y a enfin la possibilité pour les étudiants de l'UPEC de s'inscrire à cette *Summer School* dans le cadre de leur cursus.

M. CEGIELSKI demande ce que signifie « une heure enseignée = deux heures TD ».

Mme ALBANESE répond que ce dispositif a été mis en place pour valoriser les heures d'enseignement dispensées par les enseignants qui se sont engagés dans ce dispositif. Une heure enseignée = deux heures financées pour amorcer le dispositif.

M. CEGIELSKI souligne qu'il existe toutes sortes de dispositifs dans lesquels sont faites des choses innovantes et il n'avait jamais vu cela.

M. THAUVRON croit savoir qu'il existe des dispositifs spécifiques pour payer davantage certaines heures de cours.

M. CEGIELSKI estime cela illégal. Il trouve scandaleux de faire voter cela en CA.

M. LE PRESIDENT souligne qu'il s'agit du périmètre de l'université mais également des étudiants et des étudiants internationaux. La question est : comment emboîter les deux pour faire en sorte d'accueillir ces étudiants dans de bonnes conditions et leur offrir à la fois de l'enseignement et des activités culturelles ? Ces propositions sont testées par rapport à d'autres dispositifs notamment au niveau européen.

Mme CHEVALIER observe qu'il s'agit encore d'un dispositif consistant à faire des labels différents et des modalités différentes d'appréciation d'une même activité. Précédemment, c'était pour labelliser les masters. En l'espèce, c'est pour labelliser une heure de cours.

Elle s'interroge aussi sur les modalités d'évaluation. Est-ce inscrit dans le dispositif ? Quels vont être les effectifs des publics ? Elle comprend qu'il y ait des dispositifs d'incitation, mais ils ont pour effet de vider les amphithéâtres de première année. Elle voudrait aussi savoir si ces heures seront faites sur service.

M. LE PRESIDENT fait valoir que derrière s'inscrit une stratégie à l'international. Si l'on baisse les tarifs, les gens considéreront que si ce n'est vraiment pas cher, cela ne vaut rien.

Mme CHEVALIER souligne que la question du tarif pour l'étudiant est un autre sujet. Pourquoi ne pas reconnaître non plus ceux qui vont au charbon en première année ?

Par ailleurs, elle n'arrive pas à comprendre combien cela va concerner d'étudiants ni le décompte horaire.

Mme ALBANESE l'informe que le calcul est très prévisionnel. Pour l'instant, on ignore le nombre d'étudiants concernés. L'estimation est faite globalement sur 7 groupes correspondant aux 7 types de cours qui seront dispensés avec une moyenne de 15 à 20 étudiants par groupe.

Mme BOIVIN rapporte que lors de la présentation du projet des directeurs de composantes en CODIR, il leur a été assuré que ces heures ne seraient pas faites sur service. Tout le monde par ailleurs s'est prononcé contre la comptabilité « une heure = deux heures TD. »

M. LE PRESIDENT contestant cette affirmation, **Mme BOIVIN** précise qu'il s'agit de tous ceux qui sont intervenus car il n'y a pas de vote en CODIR.

M. LE PRESIDENT reconnaît que ce dispositif est peut-être exceptionnel. Mais à un moment donné il faut être incitatif pour démarrer quelque chose.

M. LOMBE estime que les tarifs proposés sont très élevés ; tant pour les étudiants de l'UPEC ou même pour les étudiants étrangers, la question se pose de l'accessibilité de ce diplôme.

Mme ALBANESE répond que pour un étudiant de l'UPEC, cela lui est accessible sous réserve de règlement de droits nationaux universitaires mais pour une double inscription.

Les droits spécifiques liés uniquement aux cours sont d'un montant de 380 euros par étudiant issu de l'international en mobilité entrante et sont offerts pour les étudiants de l'UPEC. Ces estimations relativement basses sont à réévaluer en fonction des offres des candidatures qui se présenteront. Lors de la présentation de ce projet en CFVU, Maëlle FLOT du SRIL a présenté des données d'études de marché sur les offres de *Summer Schools* dans d'autres universités qui étaient à des montants bien plus élevés que celle-ci.

M. THAUVRON considère qu'il s'agit de tarifs plutôt *low cost*. Il sera important de faire un bilan *a posteriori* pour voir ce qui a fonctionné ou pas car il s'agit d'une expérimentation.

M. VIVIANI demande où seront logés ces étudiants.

Mme ALBANESE indique que Maëlle FLOT pourra répondre plus précisément.

Mme CHEVALIER constate qu'elle n'a pas eu de réponse sur les modalités de validation des ECTS.

Mme ALBANESE indique qu'il est tout à fait logique que des étudiants qui souhaitent intégrer des formations UPEC en lien avec ces compétences puissent bénéficier de ces trois crédits ECTS dans la maquette.

En ce qui concerne la validation de ces ECTS pour les étudiants étrangers, cela restera à l'appréciation des responsables de ces formations. L'objectif est de pouvoir établir des collaborations pédagogiques entre universités partenaires et d'avoir des engagements de validation de ces crédits ECTS.

M. LE PRESIDENT propose de passer au vote.

M. BLANC donne lecture des procurations.

Le Conseil d'Administration approuve à la majorité les tarifs du DU « université d'été » (3 voix contre, 1 procuration contre, 0 abstention)

3. QUESTIONS DIVERSES

3.1 Approbation de la demande de levée de la prescription quadriennale pour des créances de la faculté LLSH et d'AEI

M. TAVERNIER demande au CA une levée de prescription quadriennale. Des dettes courent auprès d'un même fournisseur, INMAC WSTORE pour la faculté d'AEI et de LLSH au terme d'un long circuit et de problèmes de facturation, pour régler 46,52 € et 737,67 € TTC.

M. GIRAL ne souhaite pas prendre part au vote.

M. LE PRESIDENT propose de passer au vote

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la levée de la prescription quadriennale.

3.2 Date d'effet de la non-déduction de la NBI (circulaire PIE 2013-2014)

M. SIOLY expose que ce point s'inscrit dans le prolongement de la politique indemnitaire de l'établissement 2013-2014 votée par le CA en juillet dernier et vise à mettre en application le principe de non-déduction de la NBI. Ce principe se concrétise par une mesure favorable pour les personnels concernés. Ils percevront donc par effet rétroactif l'équivalent de la déduction qui affectait leur part indemnitaire d'établissement. Il apparaît nécessaire de préciser la date d'effet de la mesure de non-

déduction de la NBI afin d'en permettre la mise en paiement, soit le 1^{er} septembre 2013. La mise en paiement pourra intervenir sur la paye de février.

M. LE PRESIDENT, en l'absence de questions, propose de passer au vote.

Le Conseil d'Administration approuve la date d'effet de la non-déduction de la NBI à l'unanimité.

Mme CHEVALIER précise qu'elle ne prend pas part au vote parce qu'elle n'a rien compris.

M. LE PRESIDENT admet qu'il faut être un peu spécialiste.

3.3 Approbation des procès-verbaux des séances du conseil d'administration des 28 novembre et 12 décembre 2014

M. LE PRESIDENT demande s'il y a des remarques sur les PV.

M. LOMBE précise, pour le PV de décembre, qu'il n'y a pas d'accent sur son nom de famille.

Mme CHEVALIER, pour le même PV page 10, sur sa prise de parole à propos du budget prévisionnel ou primitif, voudrait que soient bien prises en compte les difficultés rencontrées pour le paiement des heures à l'ESPE et qu'il fallait prévoir de budgéter cela correctement pour le budget 2015 dans les péréquations.

M. CUESTA confirme que cela est budgété. Un travail sera mené.

M. LE PRESIDENT note cette remarque.

En l'absence d'autres remarques, il propose de voter pour les deux procès-verbaux.

Le Conseil d'Administration approuve à l'unanimité les procès-verbaux des séances des 28 novembre et 12 décembre 2014.

La séance est levée à 12 heures 56.